



MARS
2018

EVALUATION DU DISPOSITIF DES PLATEFORMES TERRITORIALES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE SOUTENUES PAR L'ADEME

SYNTHESE



COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE

Yvon BASSET, Bretagne - ADEME

Jacqueline ROISIL, Auvergne-Rhône-Alpes - ADEME

Patrick ALFANO, Haut de France - ADEME

Grégory CHEDIN, Ile-de-France - ADEME

Romuald CAUMONT, Centre - ADEME

Yann WEHRLING, DEAT - ADEME

José CAIRE, DVTD - ADEME

Gilles .AYMOZ, SB - ADEME

Jonathan LOUIS, SB - ADEME

Danièle Cerneau, DICOF - ADEME

Jacques-Olivier BUDIN, SAT - ADEME

Roselyne FORESTIER, SAT - ADEME

Eric VESINE, SAT - ADEME

Eric PLOTTU, SEP - ADEME

Patrick JOLIVET, SEP - ADEME

Aurélie DEREGNAUCOURT, DHUP

Romain KERENEUR, DHUP

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans la contribution déterminante apportée par les collectivités locales qui ont accepté de partager leur expérience et de répondre aux nombreuses questions qui leur étaient posées.

L'ADEME remercie les membres du comité de pilotage de cette étude pour leurs remarques et contributions.

CITATION DE CE RAPPORT

ATEMA Conseil, Philippe BERTRAND, Guillaume DELATRE, TILIA, Marina GALINDO

FERNANDEZ, Vincent AUMAITRE, Cyril ROGER-LACAN. 2018. Evaluation du dispositif des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique soutenues par l'ADEME. 22 pages (synthèse).

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reproductrice.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 17MAR000169

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : ATEMA Conseil et TILIA

Coordination technique - ADEME : Eric PLOTTU, Jacques-Olivier BUDIN,
Roselyne FORESTIER - Direction/Service : SEP/SAT

SYNTHESE

CONTENU

1.	INTRODUCTION	5
1.1.	Objectif de l'évaluation.....	5
1.2.	Méthodologie mise en œuvre	5
2.	PRESENTATION DU DISPOSITIF PTRE	5
2.1.	Missions des dispositifs PTRE.....	5
2.2.	Déploiement du programme PTRE	6
2.3.	Caractérisation des PTRE	7
3.	ENSEIGNEMENTS CLES.....	8
4.	REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	12
4.1.	Le programme est-il pertinent ?.....	12
4.2.	Le programme est-il cohérent ?.....	12
4.3.	Le programme est-il efficace ?	12
4.4.	Le programme a-t-il permis de créer une dynamique territoriale ?	13
4.5.	Le programme a-t-il généré des impacts socio-économiques ?.....	14
4.6.	Le programme est-il pérenne ?.....	14
5.	RECOMMANDATIONS	16
5.1.1.	Axe 1 - Re positionner le dispositif PTRE et préciser le contenu de ses missions	18
5.1.2.	Axe 2 - Accompagner le déploiement et le développement des PTRE	19
5.1.3.	Axe 3 - Renforcer les synergies avec la filière Anah	21
5.1.4.	Axe 4 - Améliorer la cohérence d'ensemble du dispositif national de rénovation de l'habitat	22

1. INTRODUCTION

1.1. Objectif de l'évaluation

L'ADEME participe au Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) en soutenant avec les régions l'émergence, le montage et l'animation des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE).

Pour éclairer la question de l'accompagnement des PTRE arrivant à échéance du soutien initial de 3 ans et dans la perspective d'un élargissement de l'initiative, l'ADEME a souhaité disposer d'un bilan évaluatif des plateformes.

Cette mission a été confiée au groupement ATEMA Conseil-TILIA.

Les objectifs de l'évaluation, tels que définis dans le cahier des charges de la mission, ont concernés 2 volets distincts et complémentaires :

- **Un volet rétrospectif**, visant notamment à apprécier l'efficacité du dispositif PTRE et sa cohérence avec les autres initiatives du domaine.
- **Un volet plus prospectif**, visant à définir les conditions de poursuite de l'activité des PTRE et le rôle à jouer par les acteurs dans le possible accompagnement de ces dispositifs.

Le présent document constitue la synthèse des résultats de cette évaluation.

1.2. Méthodologie mise en œuvre

La mission a débuté en mars 2017 et s'est achevée en février 2018.

Sur le plan méthodologique, la mission a reposé sur :

- Entretiens auprès des acteurs institutionnels clés du dispositif
- Entretiens professionnels (BTP et acteurs bancaires)
- Analyse des données issues de l'outil « suiviPTRE »
- Enquête Internet PTRE
- Enquête Internet auprès des « bénéficiaires »
- Etudes de cas « terrain »
- Benchmark portant sur les dispositifs de rénovation thermique allemand (KfW), britannique et américains (USA)

Enfin les résultats de l'évaluation ont été présentés et discutés lors d'une réunion d'échanges avec la DHUP et Messieurs Piron et Faucheux, corédacteurs du rapport pour le déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), commandité par Régions de France et le Conseil Supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE).

2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PTRE

2.1. Missions des dispositifs PTRE

Les missions du dispositif sont présentées ci-après, charge étant donnée aux PTRE du territoire, en accord avec les DR ADEME, de les déployer en tout ou partie. **Ces missions sont définies dans les**

deux documents de référence partagés par l'ADEME avec l'équipe d'évaluation : i) Une note intitulée « Déploiement local de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé » datant du 3 juillet 2014 ; et ii) l'Annexe technique à la convention des PTRE (document non daté, de l'année 2014).

1. Mission 1 : Stimuler la demande auprès des particuliers et simplifier le parcours de rénovation
 2. Mission 2 : Structurer l'offre technique (cf. professionnels du bâtiment)
 3. Mission 3 : Mobiliser, organiser et structurer l'offre de financement
 4. Mission 4 : Structurer et positionner la plateforme en cohérence avec son environnement et créer une dynamique territoriale
 5. Mission 5 : Etudier et préfigurer une forme juridique et un modèle économique permettant la pérennisation de la plateforme

Ces objectifs forment le cadre général dans lequel les PTRE se sont déployées. A ce titre, ils constituent le cadre de référence pour l'évaluation du dispositif PTRE.

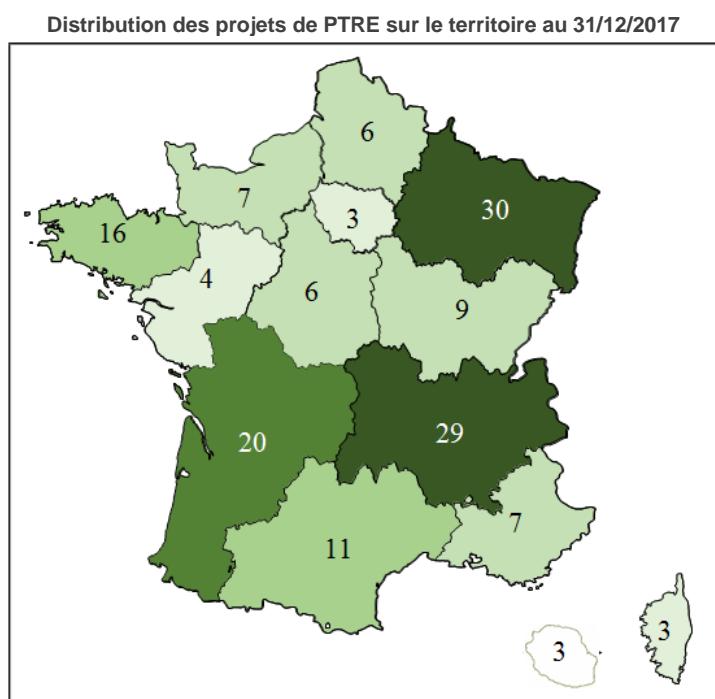
2.2. Déploiement du programme PTRE

Le dispositif mis en œuvre à partir de la **fin de l'année 2014** s'est déployé au travers d'Appels à manifestation d'intérêt (AMI) communs ADEME et Régions ou de gré à gré (hors AMI).

Dans le cadre du déploiement du dispositif, l'ADEME apporte un **soutien financier** aux PTRE, parfois en partenariat avec les Régions, sur une **période de trois ans** (2015 à 2017) par le biais de « **Contrat d'objectifs** ».

Le coût total annuel du dispositif pour l'ADEME est évalué à environ **7,5 millions d'euros par an**, ce qui représente un montant total engagé par l'ADEME depuis le début du dispositif de l'ordre de **25 millions d'euros fin 2017 pour 154 PTRE**.

Le dispositif PTRE est déployé sur toutes les régions du territoire national.



2.3. Caractérisation des PTRE

Les plateformes couvrent en grande majorité des territoires de type EPCI ou groupe d'EPCI. Certaines plateformes couvrent également des pays ou des départements.

A savoir

- 154 PTRE à fin décembre 2017
- PTRE portées principalement par des EPCI. Et aussi PETR, ALEC...
- Cible : majoritairement les maisons individuelles (souvent, volonté de traiter les copros dans un second temps)
- Equipe PTRE : entre 1,5 et 2 ETP en moyenne
- 2 métiers différents : accompagnement et animation
- Budget moyen de fonctionnement : 100 et 150 kEUR / an (majoritaire ADEME et MO + Région, Dép., UE, CEE. Très faible contribution ménages et partenaires privés)

Compte tenu du degré de latitude qui a été volontairement laissé aux PTRE, il est possible de définir presque autant de types de PTRE que de PTRE elles-mêmes. Pour autant, nous distinguons 6 grands types de positionnement PTRE (des combinaisons entre positionnements étant d'ailleurs possibles pour une même PTRE) :

- **Les « PTRE Accompagnement ».** Ce sont les plateformes qui ont axé leur activité sur l'accompagnement en volume des ménages. Ces PTRE sont les plus fréquentes.
- **Les « PTRE Exemplarité ».** Ce sont les plateformes qui ont axé leur activité sur la structuration de l'offre des professionnels, dans la perspective de faire émerger des projets RGP.
- **Les « PTRE Opérateur ».** Ce sont les plateformes qui opèrent ou viennent en appui à des dispositifs d'aide aux travaux ou de tiers financement.
- **Les « PTRE Ressources ».** Ce sont les plateformes qui se positionnent en tant que centres de ressources et de mutualisation pour les acteurs du territoire.
- **Les « PTRE Copro ».** Ce sont les plateformes qui se positionnent plus spécifiquement sur la cible des copropriétés.
- **Les « PTRE Ensemblières ».** Ce sont les plateformes qui se positionnent en tant qu'assembleur et coordonnateur de compétences locales.

Ces différents positionnements sont souvent le fruit de négociations locales entre la maîtrise d'ouvrage de la PTRE, l'ADEME et les partenaires locaux (Régions notamment). Ils tiennent également compte de la dynamique existante sur le territoire avant la mise en place de la PTRE.

3. ENSEIGNEMENTS CLES

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'évaluation :

- L'initiative PTRE est complémentaire des initiatives et outils existant sur le champ de la rénovation énergétique ; elle répond par ailleurs à une demande du terrain (154 PTRE en 3 ans !). **De ce point de vue, l'initiative est un succès.** L'appropriation du dispositif par les professionnels (acteurs du bâtiment notamment) est plus nuancée. Des questions se posent par ailleurs concernant le rôle / la capacité des pouvoirs publics à financer l'accompagnement des ménages non Anah dans la durée.
- Qu'il s'agisse de l'initiative PTRE ou du dispositif plus général de rénovation énergétique ou de l'habitat, **les acteurs du terrain (publics et privés) critiquent l'empilement des dispositifs et l'absence de lisibilité du système.** Ce constat encourage la recherche d'une simplification du système (plus grande intégration des différentes initiatives et outils publics). Le dispositif PTRE est par ailleurs jugé peu, voire pas visible des ménages. La communication doit être repensée et simplifiée.
- Les PTRE ont plutôt mis l'accent à ce stade sur la construction du service d'accompagnement des ménages (en maison individuelle notamment) : formalisation des processus de travail, mobilisation des BET et des artisans pour la réalisation des audits et des travaux. Certaines ont plutôt misé à ce stade sur la structuration de l'offre technique au travers notamment des formations type DORéMI. Globalement cependant, **les PTRE ont peu investigué les missions d'animation des professionnels** : missions jugées un peu floues, voire non pertinentes aux échelles locales. Il existe un besoin de cadrage dans ce domaine.
- **Les équipes PTRE sont globalement dynamiques, mais elles manquent souvent d'expérience opérationnelle.** Approches très techniciennes de l'accompagnement et plutôt formatées pour les marchés d'excellence (gain énergétique ++). Ces équipes sont moins à l'aise avec la logique « industrielle » de l'accompagnement, du marketing, de la prospection ou de l'animation territoriale. Il existe des demandes de formations de la part de ces acteurs, sur de nombreux sujets.
- **Sur l'accompagnement technique, les visites terrain sont perçues comme déterminantes par les opérationnels** (facteur N°1 du passage à l'action). Les diagnostics sont en revanche parfois jugés surdimensionnés ou pas toujours adaptés aux situations des ménages. Des synergies sont à rechercher avec la filière Anah. On constate des difficultés importantes de la part des PTRE pour suivre et évaluer l'efficacité de leur accompagnement. Il convient de définir des méthodes de suivi du passage à l'action adaptées au contexte des PTRE.
- **On estime que 1 ménage sur 2 s'engage dans un projet ou modifie son projet grâce à l'action de la PTRE** (après 3 années de mise en service). La performance des PTRE est cependant très variable. Si l'on s'en tient à l'objectif de massification, ce sont les PTRE centrées sur l'accompagnement des ménages qui obtiennent les meilleurs résultats (avec un effet amplificateur lorsqu'articulées avec un système d'aides aux travaux, voire de tiers financement). Pour le moment, les résultats ont plutôt concerné la maison individuelle en raison du choix des PTRE de « démarrer par le plus facile » et aussi parce que les échelles de temps sont plus longues en copro (mais les effets leviers sont potentiellement plus importants).
- **L'évaluation indique que sans subvention travaux, la rénovation globale performante reste un marché de « niche ».** Les bouquets de travaux sont plutôt de l'ordre de 12 à 16 000 euros en moyenne. On constate le développement de quelques cas de rénovation par étapes (suivi des ménages et de leur logement dans le temps). Le développement de ce type d'intervention est souhaitable et doit être encouragé.

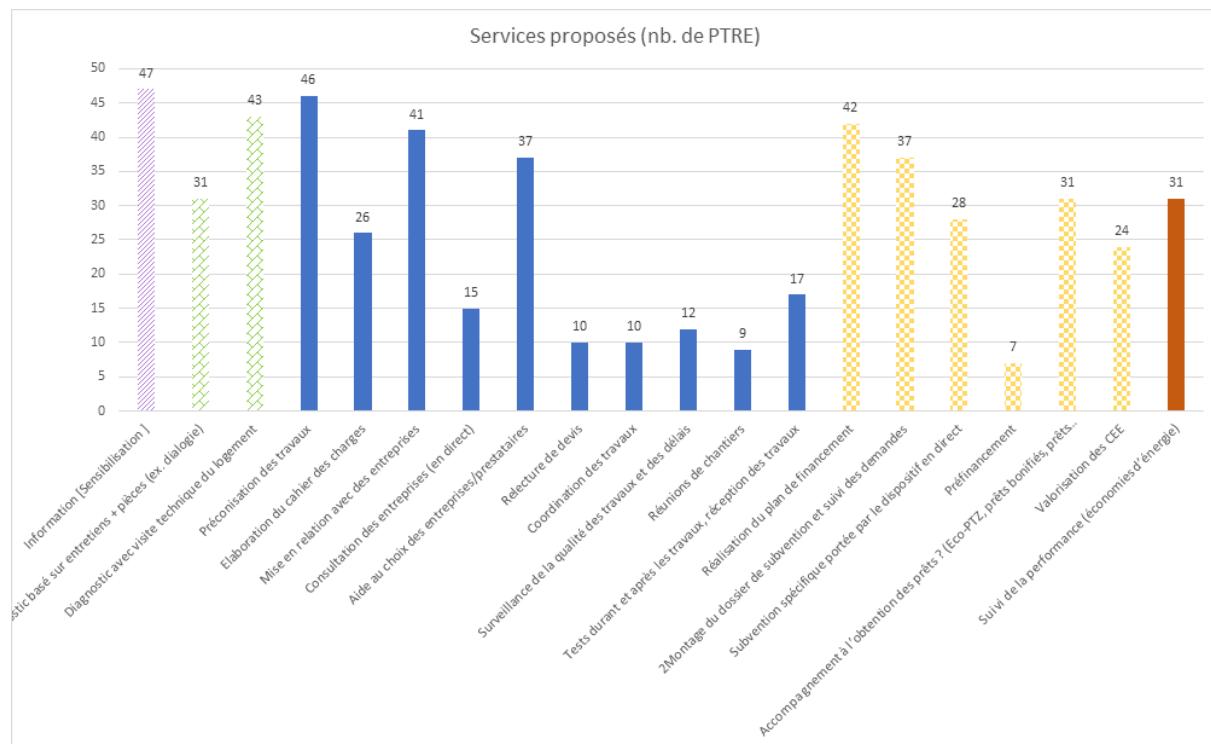
- Au global, **les résultats du dispositif PTRE sont en deçà de l'objectif de massification**. Pour rappel, le dispositif n'avait pas l'ambition de contribuer massivement à l'atteinte des objectifs nationaux, mais plutôt d'expérimenter la massification. On estime que le dispositif est responsable de quelques 6 850 rénovations/an. Ces résultats, qui interviennent après 3 années seulement de fonctionnement du dispositif PTRE, représentent 6,8% de l'objectif des 100 000 rénovations supplémentaires à réaliser pour atteindre les objectifs du PREH dans l'habitat privé. Au-delà d'un recentrage des missions PTRE sur l'accompagnement, il convient sans doute de professionnaliser les équipes PTRE (standardiser/simplifier les méthodes et outils) et de renforcer la communication et la prospection.
- Les structures financières des PTRE restent fragiles** : elles sont très peu diversifiées avec peu, voire pas d'autofinancement (marché d'accompagnement très peu solvable). Quelques pratiques intéressantes sont à développer (financements européens, valorisation des CEE, cofinancement Anah).

Les leviers de la massification

- Encourager les modèles « accompagnement » et « copro »
- Accroître et professionnaliser la prospection
- Simplifier les diagnostics et les articuler avec les autres thèmes de la rénovation
- Renforcer les liens entre les PTRE et les autres dispositifs
- Plus de cohérence dans la communication

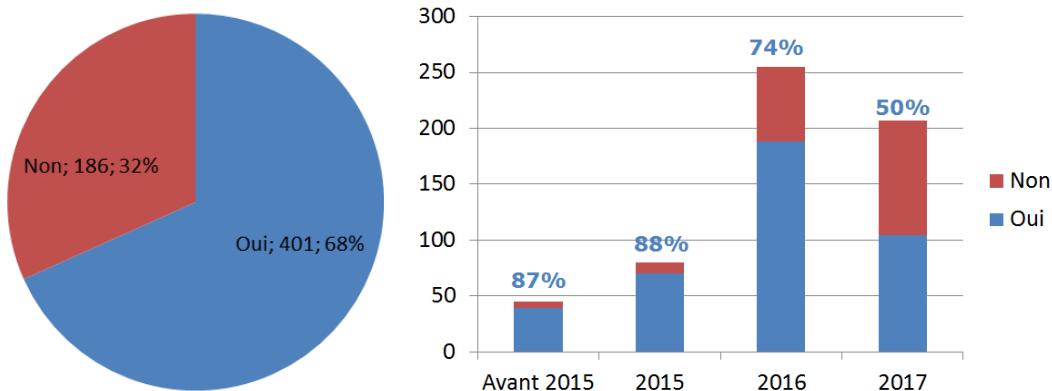
A retenir

Services proposés par les PTRE : conseil (en violet), diagnostic (en vert), accompagnement technique (en bleu), accompagnement financier (en jaune) et suivi (en orange).



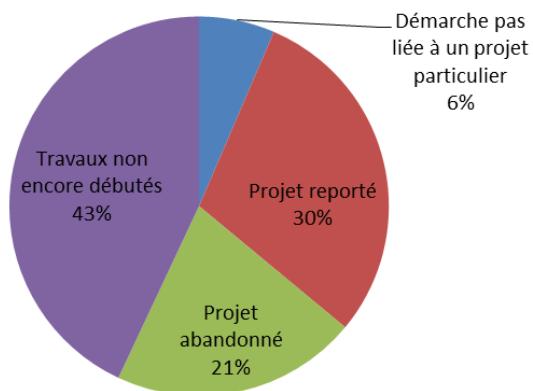
Source : Enquête PTRE

Taux de passage à l'action (réalisation de travaux) : le taux de passage à l'action moyen est de l'ordre de **70 %**. Ce taux est de 80 % si on se limite aux clients ayant sollicité la PTRE avant 2017.



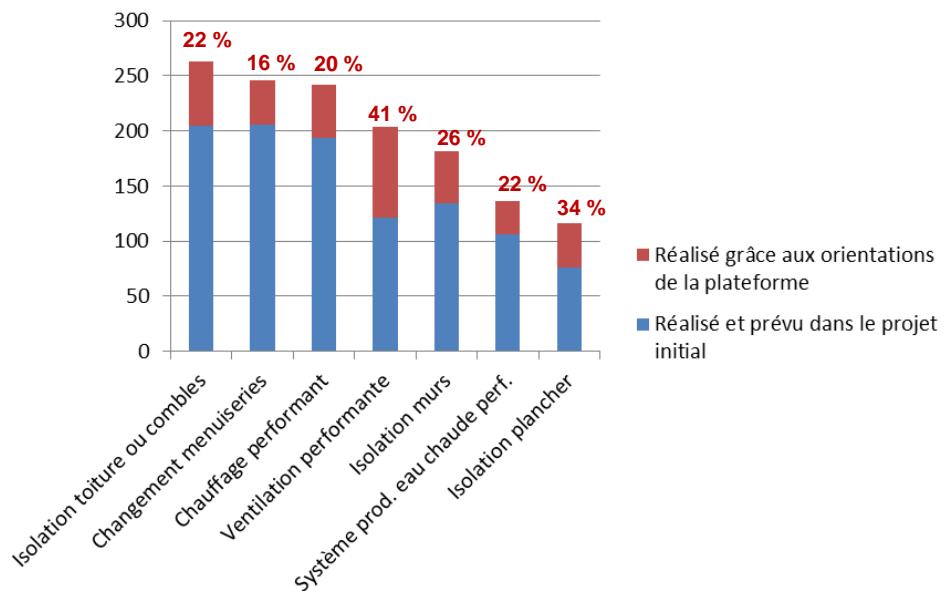
Source : Enquête ménage nationale ATEMA Conseil-TILIA

Raisons du non passage à l'action avancées par les ménages



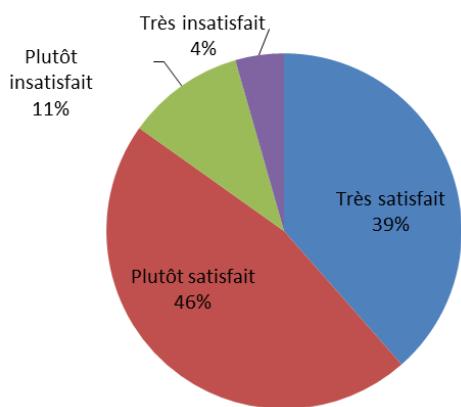
Source : Enquête ménage nationale ATEMA Conseil-TILIA

Part des différents travaux réalisés grâce à l'accompagnement de la PTRE. 43 % des répondants ayant réalisé des travaux ont revu leur programme de travaux à la hausse suite aux orientations de la PTRE. Certains types de travaux sont ajoutés plus souvent que d'autres au programme de travaux, signe que les bénéficiaires y pensent moins fréquemment.



Source : Enquête ménage nationale ATEMA Conseil-TILIA

Le taux de satisfaction ménage : Le taux de satisfaction concernant l'accompagnement proposé par les PTRE s'élève à 85 %



Source : Enquête ménage nationale ATEMA Conseil-TILIA

4. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

4.1. Le programme est-il pertinent ?

La conception du dispositif PTRE a reposé sur le schéma logique suivant :

- a. Il existe un enjeu de massification
- b. L'accompagnement des ménages est un levier à la massification (tout comme le financement d'ailleurs)
- c. Il n'existe pas d'offre d'accompagnement privée (et l'offre de financement est insuffisante)
- d. Il faut construire cet accompagnement pour massifier (et en parallèle, travailler à la structuration de l'offre bancaire)

En réalité, l'offre d'accompagnement technique existe (cf. architectes, BET...), mais elle est fragmentée et présente un poids limité dans le marché. En revanche, ce sont les ménages qui ne sont pas intéressés par cette offre qu'ils jugent ou trop chère ou mal adaptée à leur besoin.

Une piste alternative ou complémentaire au concept PTRE aurait consisté à travailler avec les acteurs du secteur privé pour les aider à rendre leur offre plus compétitive (par exemple, via le co-financement de prestations d'architecte sur la part des travaux énergie).

Dans le cadre de la présente évaluation, nous n'avons pas investigué cette autre piste, de sorte que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer en faveur de l'un ou l'autre de ces deux modèles. **Nous pouvons en revanche affirmer que la mise en place du dispositif PTRE est une réponse possible au problème identifié. De ce point de vue, le dispositif PTRE est pertinent. Il est d'autant plus pertinent que l'ADEME disposait déjà de la première brique de cet accompagnement (cf. EIE).**

Certaines des missions assignées aux plateformes apparaissent néanmoins sortir du champ de compétence d'un opérateur local ; c'est le cas des missions concernant la structuration d'offres techniques et bancaires, dont le rôle est plutôt celui des Régions ou de l'Etat.

4.2. Le programme est-il cohérent ?

La cohérence externe – c'est-à-dire l'articulation des PTRE avec les autres outils de la rénovation énergétique de l'habitat privé - constitue le point faible de la démarche PTRE.

Nous jugeons que les plateformes ADEME n'ont pas contribué à améliorer la lisibilité du système. D'une certaine façon, l'initiative a même contribué à complexifier le dispositif global en rajoutant un nouvel outil et un nouveau sigle ; ce sigle étant par ailleurs identique à celui utilisé par la LTECV pour désigner les PRIS.

Les missions PTRE constituent le prolongement logique des missions EIE. **Il apparaît rationnel de chercher à les intégrer (sorte d'EIE+).**

Par ailleurs, **l'articulation du dispositif ADEME avec celui de l'Anah est jugé très insuffisant** (les deux filières travaillent en parallèle et assez peu de synergies existent entre les différents outils).

4.3. Le programme est-il efficace ?

Le service d'accompagnement développé par les PTRE favorise le passage à l'action (plus de projet de travaux) et accroît la qualité des travaux (bouquets plus importants). **De ce point de vue, le dispositif PTRE est efficace.**

Cette efficacité est cependant très corrélée avec le type de positionnement adopté par les PTRE. **Si la massification reste l'objectif de l'ADEME, le dispositif PTRE doit évidemment être recentré sur les modèles s'inscrivant dans une perspective de massification.** A savoir :

- PTRE accompagnement (centrée sur les maisons individuelles)
- PTRE copros (pour l'effet de levier de l'accompagnement spécifique copro)
- PTRE opérateurs, adossée à des dispositifs financiers (notamment les dispositifs d'aides aux travaux ou de tiers financement).

L'analyse indique par ailleurs que les volumes d'affaires générés par les plateformes sont en décalage avec les enjeux de la massification. Deux axes de progrès sont identifiés ici pour accroître l'efficacité :

- Accroître les flux de prospects en entrée du dispositif (capter de nouveaux clients potentiels). Cela passe par un renforcement de la communication et de la prospection.
- Travailler à améliorer le taux de passage à l'action (capitaliser sur les prospects déjà captés). Cela passe sans doute par une amélioration de l'argumentaire « commercial » (et de la gestion des objections), ainsi que par l'amélioration du niveau de qualité des services.

Sur les autres volets des missions PTRE, le dispositif n'a pas fait la démonstration de son efficacité à structurer l'offre des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire. En réalité, ces deux missions ont été peu investiguées par les PTRE, car jugées non pertinentes aux échelles des EPCI (plutôt compris comme relevant de la compétence Région ou Etat).

A retenir

- Un objectif prévisionnel total d'accompagnement de 17300 ménages / an (soit 126 ménages / an et par plateforme)
- Un résultat de 13700 ménages effectivement accompagnés / an et de 6 850 rénovations / an directement attribuables aux PTRE (hors effet d'aubaine et après 3 années de fonctionnement)
- Un coût moyen d'accompagnement de 1240€/ménage (y compris animation)
- Le prix acceptable maxi à payer par le ménage pour être accompagné est < 200€
- 1 ménage sur 2 s'engage dans un projet ou modifie son projet grâce à l'action de la PTRE
- 2 postes de travaux souvent ajoutés grâce à la PTRE : la ventilation performante et l'isolation des planchers

4.4. Le programme a-t-il permis de créer une dynamique territoriale ?

Le programme a su mobiliser et entraîner les acteurs institutionnels des territoires : Régions, EPCI, ADIL... L'initiative a par ailleurs permis de conforter des politiques publiques locales.

Cette dynamique territoriale a moins entraîné les acteurs de la sphère privée, qui questionnent toujours l'efficacité du dispositif et sa capacité à créer du marché. Dans le cadre de la construction des services d'accompagnement, les PTRE ont néanmoins réussi à mobiliser et structurer des réseaux d'artisans et de BET (pour la réalisation des travaux et des audits).

4.5. Le programme a-t-il généré des impacts socio-économiques ?

Ce chapitre n'a pas fait l'objet d'investigations spécifiques. **Il vise plus le recensement des types d'impacts générés par le dispositif que l'analyse quantitative de ces impacts.**

L'analyse a été élaborée à partir de la grille transmise par l'ADEME. Les principaux types d'impacts recensés sont décrits ci-dessous et présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

4.6. Le programme est-il pérenne ?

L'expérimentation indique que les perspectives d'un autofinancement des PTRE via la mise en œuvre de services payants sont très faibles. Dans ce contexte, le financement public reste nécessaire. **Des pistes ont néanmoins été identifiées pour diversifier la structure de financement des PTRE et ainsi accroître leur stabilité : Europe, CEE, Anah.**

Les PTRE peuvent être vues comme des outils opérationnels au service des politiques locales de la rénovation énergétique de l'habitat privé, que les EPCI peuvent mobiliser (et co-fiancer), comme elles mobilisent déjà les outils Anah. **L'outil PTRE apparaît particulièrement utile comme source d'appoint en ingénierie technique pour les dispositifs locaux d'aides aux travaux ou de tiers financement.**

Tableau des impacts du dispositif PTRE

	Société (ménages)	Territoire (institutions)	Entreprises (artisans...)
ENVIRONNEMENT		Impact positif des PTRE sur le volet environnemental : effet levier du dispositif sur passage à l'acte et amélioration des bouquets de travaux entraînant plus d'économie d'énergie embarquée.	
CONFORT ET SANTE	Gains de confort pour les ménages grâce aux travaux réalisés. Meilleure appropriation de leur logement (pièces mieux utilisées car mieux chauffées). Meilleure qualité de l'air intérieur grâce à la proposition de solutions de ventilation		
CAPITAL HUMAIN	Montée en compétences des ménages sur la thématique Energie via les échanges avec l'équipe PTRE et les professionnels du bâtiment sur les solutions techniques.	Développement de compétences opérationnelles sur la conception et la gestion de dispositif habitat.	Acquisition de savoir-faire des opérateurs en matière d'ingénierie de projet Habitat (cf. ALEC). Acculturation des professionnels du bâtiment sur les enjeux de la rénovation énergétique. Formation des artisans dans le cadre des dispositifs DORéMI.
DYNAMIQUE TERRITORIALE		Contribution à la maturation des idées concernant la mise en place de guichets uniques. Début de convergence des dispositifs ADEME/Anah.	Contribution à la structuration des réseaux d'artisans et de BET et/ou entretien des réseaux (parfois en doublon avec les acteurs de la filière Anah).
ECONOMIE		A contribué à drainer du financement public sur les territoires bénéficiaires (dont européens) Recrutement du personnel PTRE (en moyenne 1ETP/PTRE)	Chiffre d'affaires généré pour les artisans grâce aux travaux réalisés Impact sur CA des BET Emplois créés et maintenus chez les professionnels
SOCIAL	Gain financier sur la facture d'énergie des ménages engagés dans un projet de travaux		

5. RECOMMANDATIONS

Sur la base des enseignements évaluatifs, plusieurs axes de travail ont été identifiés pour améliorer le dispositif PTRE :

- I. **Re positionner le dispositif PTRE** : l'évaluation a montré que le dispositif PTRE pouvait répondre à différents objectifs (massification ou exemplarité) et mettre en œuvre différentes modalités d'intervention (accompagnement ou animation).

Dans la perspective de la massification (qui est le fondement de la création des PTRE), nous suggérons d'encourager les PTRE à se positionner plus fortement sur l'accompagnement des ménages (maisons individuelles et/ou copros)¹ et de renforcer l'intégration des missions EIE/PTRE (qui sont en réalité les deux ensembles d'un même service). Sur ce dernier point indiquons cependant, que l'accueil-info-conseil (EIE) relève du service public obligatoire, neutre et indépendant prévu par la loi, alors que l'accompagnement (PTRE) relève du champ concurrentiel et a vocation à être assuré par le marché. L'intégration EIE/PTRE nécessite donc des précautions (sans doute au moins une comptabilité analytique qui les différencie).

- II. **Accompagner le déploiement et le développement des PTRE** : le dispositif PTRE est jeune. Après une première phase de déploiement, il convient maintenant de travailler à l'optimisation du dispositif et à la montée en compétences des équipes.

Cet axe vise à apporter des solutions opérationnelles aux PTRE pour améliorer leur mode de fonctionnement et accroître leur efficacité sur les plans technique, organisationnel ou financier.

- III. **Renforcer les synergies avec la filière Anah** : les PTRE se sont construites en parallèle des dispositifs Anah, de sorte que peu de synergies existent entre les deux filières. La convergence des outils répond à une demande forte du terrain. Elle va dans le sens d'une plus grande efficience et d'une meilleure qualité de services aux ménages. En réalité, l'ADEME et l'Anah travaillent ensemble depuis au moins 2 ans pour rapprocher leurs méthodes et partager certains outils. Cette volonté de rapprochement, qui a été affirmée au plus haut niveau, doit être poursuivie, amplifier et se traduire par des actions concrètes sur le terrain

Cet axe vise à proposer des modalités et des actions pour accroître cette convergence.

- IV. **Améliorer la cohérence d'ensemble du dispositif national de rénovation de l'habitat : la lisibilité est le point faible du dispositif de rénovation de l'habitat privé.** L'évaluation souligne la demande de simplification importante émanant de l'ensemble des acteurs du terrain.

Cet axe dépasse le champ d'action de l'ADEME. Il vise à améliorer l'efficacité et la cohérence d'ensemble du dispositif national de rénovation de l'habitat.

¹ Remarque ADEME : cette recommandation nous paraît trop restrictive et ne pas suffisamment tenir compte des besoins : le repositionnement des PTRE doit surtout se faire sur plus de mobilisation des professionnels sur le territoire afin d'aider la montée en gamme de l'offre privée vers Réno 2050 d'une part, et plus d'action vers les acteurs relais (agences immobilières, notaires, ..) afin de stimuler la prospection des ménages prêts à faire des travaux ambitieux et d'alimenter la PTRE en prospects potentiels

Tableau 1 - Listes des recommandations

Axes	N° Action	Description
Axe 1 - Re positionner le dispositif PTRE et préciser le contenu de ses missions	Action 1.1	Regrouper les missions EIE et PTRE
	Action 1.2	Encourager les modèles « Accompagnement » et « Copro »
	Action 1.3	Redéfinir et encadrer les missions et les formaliser
	Action 1.4	Revoir les modalités de la contractualisation
Axe 2 - Renforcer l'efficacité des PTRE	Action 2.1	Améliorer le pilotage des PTRE
	Action 2.2	Développer un coaching sur la performance opérationnelle
	Action 2.3	Outilier et former les équipes PTRE
	Action 2.4	Développer un outil de suivi clients (depuis la prospection) et définir la méthodologie de suivi du passage à l'action
	Action 2.5	Renforcer l'efficacité de l'animation des réseaux d'échanges PTRE aux échelles locales et régionales
	Action 2.6	Accompagner les PTRE dans la mobilisation de financements complémentaires
	Action 2.7	Expérimenter la mise en place d'une gestion mutualisée des CEE pour leur valorisation
Axe 3 - Renforcer les synergies avec la filière Anah	Action 3.1	Formaliser les objectifs et le calendrier de travail du groupe de travail national ADEME – Anah sur la recherche des synergies
	Action 3.2	Développer un centre de ressources national commun (ADEME-Anah) des pratiques et des outils d'ingénierie
	Action 3.3	Faire converger les cahiers des charges de l'accompagnement
	Action 3.4	Construire un outil de diagnostic logement commun (et simplifié)
	Action 3.5	Faire converger les outils de suivi « ménages » ADEME et Anah
	Action 3.6	Mettre en place une opération de démonstration visant le rapprochement des ingénieries ADEME - Anah
	Action 3.7	Expérimenter l'élargissement de l'accompagnement PTRE à d'autres thématiques (autonomie notamment)
Axe 4 - Améliorer la cohérence d'ensemble du dispositif national de rénovation de l'habitat	Action 4.1	Formaliser le rôle des différents échelons/acteurs dans le dispositif national de la rénovation de l'habitat
	Action 4.2	Favoriser l'émergence de guichets uniques départementaux multithématiques
	Action 4.3	Créer une marque chapeau nationale sur la rénovation de l'habitat accompagnée d'une communication simplifiée
	Action 4.4	Remettre la TVA réduite au même niveau que le reste de travaux, et réorienter la différence sur un fonds national d'aides aux travaux accessible à tous les ménages (public Anah ou non)
	Action 4.5	Appuyer la proposition Piron-Faucheux concernant la territorialisation d'une partie de la CCE
	Action 4.6	Faire le point sur les retombées de DORéMI au niveau national et redéfinir le concept de façon à l'optimiser

5.1.1. Axe 1 - Re positionner le dispositif PTRE et préciser le contenu de ses missions

Action 1.1 : Regrouper les missions EIE et PTRE

Les PTRE sont plus efficaces lorsqu'elles travaillent en articulation avec les EIE. Ces deux missions constituent les deux ensembles d'un même service.

→ Il est proposé de rapprocher ces deux missions et lorsque cela est possible de les héberger au sein d'une même structure. La convergence des lignes budgétaires EIE et PTRE est également suggérée (une comptabilité analytique est cependant nécessaire pour distinguer les actions relevant du service public de celle du champ concurrentiel).

Le sigle « PTRE » pourrait être abandonné au profit d'une marque commune entre EIE et PTRE restant à définir. En réalité, cette marque doit également concerter les PTRE au sens de la LTECV (PRIS). Cette marque doit par ailleurs couvrir l'ensemble des thématiques en lien avec la rénovation de l'habitat (cf. guichet unique), ce qui de notre point de vue exclut les sigles « PTRE », ou « EIE », centrés sur l'énergie. Nous proposons de retenir le sigle PTRB (pour plateforme territoriale de la rénovation du bâtiment) ou PRIS, qui a le mérite de déjà exister.

Action 1.2 : Encourager les modèles « Accompagnement » et « Copro »

L'évaluation indique que certaines missions assignées aux PTRE ne sont pas pertinentes. Par ailleurs, certains modèles de PTRE sont plus efficaces que d'autres.

→ Abandonner les missions de formation et de structuration de l'offre bancaire². Encourager le développement des modèles « PTRE accompagnement »³ et « PTRE copros », en encadrant toutefois leur développement avec des exigences de qualité au plan énergétique. Le développement de la rénovation par étapes s'inscrit dans cet objectif. Il pourrait également être envisagé d'adapter le dispositif PTRE aux copropriétés afin de tenir compte de leurs particularités (opérations plus longues, parcours d'accompagnement et parties prenantes différents, ...), notamment en termes d'outils, fixation des objectifs et/ou de durée du contrat.

Action 1.3 : Redéfinir et encadrer les missions PTRE

Certaines missions ne sont pas toujours comprises de la même façon par les acteurs de terrain (les PTRE elles-mêmes et également les collectivités). C'est le cas notamment des missions en direction de professionnels du bâtiment, de la communication ou de la prospection.

→ Produire le cahier des charges précis de chaque mission assignée aux PTRE

Action 1.4 : Revoir les modalités de la contractualisation

² Cela n'empêche pas les PTRE, ou d'autres acteurs locaux, d'intervenir en tant qu'opérateurs de dispositifs régionaux. C'est notamment déjà le cas concernant le tiers financement.

³ Remarque ADEME : les modèles « PTRE accompagnement » s'entendent prospection et mobilisation des professionnels de l'acte de construire, de l'immobilier, comprises.

Le terme « PTRE accompagnement » est, à notre avis, trop restrictif, et ne fait pas suffisamment le besoin de mobilisation des acteurs du territoire.

Le pas de temps des PTRE n'est pas compatible avec les dynamiques d'un projet de rénovation énergétique (notamment en copropriété). Par ailleurs, les acteurs du terrain se plaignent d'un manque de stabilité des systèmes de subventions publiques.

Au-delà, la part variable est jugée insuffisamment incitative (inférieure à 5 % des budgets globaux).

➔ Adapter la durée au cas particulier des copropriétés, voire à toutes les PTRE (passage à 5 ans). Articuler les objectifs au positionnement de la PTRE

➔ Accroître la part variable dans les financements ADEME

5.1.2. Axe 2 - Accompagner le déploiement et le développement des PTRE

Action 2.1 : Améliorer le pilotage des PTRE

L'outil de pilotage de l'initiative PTRE mis en place par l'ADEME siège n'est pas fonctionnel et est partiellement renseigné.

➔ Améliorer l'outil « suiviPTRE », afin d'assurer le pilotage et suivi du dispositif par l'ADEME (cf. encadré ci-après)

➔ Améliorer les modalités de mise à jour des données (pas de mise à jour = pas de paiement)

➔ Mettre en place un système de suivi effectif de la performance énergétique après travaux

Pistes pour l'amélioration de l'outil de suivi PTRE

- i) **Assurer un renseignement complet et homogène** de l'outil (ex. comment l'adapter aux copropriétés ? Quelle définition pour « ménages accompagnés » ? Comment renseigner les décimales, avec une virgule ou un point ?)
 - Développement de procédures claires et précises pour le renseignement de l'outil
 - Contrôle de qualité sur le renseignement, réalisé par les équipes de l'ADEME
- ii) **Développer de nouvelles fonctions** permettant de suivre le déploiement des PTRE et d'analyser ses caractéristiques, ses objectifs et ses résultats.
 - Développer des fonctions de suivi global du dispositif (type tableau de bord) ;
 - Développer des fonctions d'analyse permettant de réaliser directement sur le site web des analyses similaires à celles réalisées dans le cadre de l'enquête PTRE.
- iii) **Simplifier autant que possible les indicateurs de suivi** (en cohérence avec les indicateurs utilisés par les PTRE et avec la grille d'impact socio économique de l'ADEME).

Action 2.2 : Développer un coaching sur la performance opérationnelle

Le management et les équipes PTRE sont plutôt orientés « technique ». Dans l'optique de professionnaliser les structures et accroître les niveaux de performance, il convient de faire monter en compétence les PTRE sur la dimension clients et résultats.

➔ Développer et déployer une méthode d'accompagnement à destination des managers PTRE, voire de leurs équipes (type coaching individuel et/ou collectif) sur la performance opérationnelle : définir des priorités d'actions commerciales, construire des plans d'affaires collectifs et individuels, mettre en place des systèmes d'intéressement...).

Action 2.3 : Outiller et former les équipes PTRE

L'évaluation a mis en évidence la nécessité d'une montée en compétences des équipes PTRE sur les questions de la prospection et du suivi du passage à l'acte. De leurs côtés, les PTRE ont exprimé de nombreux besoins en matière de formation. Par ailleurs, l'arrivée de nouvelles PTRE nécessite la mise en place d'un accompagnement spécifique (pour les aider à se déployer dans les meilleures conditions).

- ➔ Mettre en place un groupe de travail pour encadrer le contenu des missions de prospection et définir les fonctionnalités de l'outil de suivi (extension de l'outil contacts EIE).
- ➔ Mettre en place un groupe de travail pour encadrer les modalités du suivi du passage à l'action ; déployer les méthodes sur le terrain.
- ➔ Développer une offre de formation à destination de l'ensemble des PTRE en s'appuyant sur les besoins exprimés.
- ➔ Mettre en place une formation spécifique à l'attention des futurs managers de PTRE (pour faciliter l'appropriation et encadrer les déploiements).

Action 2.4 : Développer un outil de suivi clients (depuis la prospection) et définir la méthodologie de suivi du passage à l'action

Les PTRE sont sous-outillées concernant le suivi « clients ». Le suivi du passage à l'action constitue par ailleurs une difficulté pour les équipes.

- ➔ Rechercher des voies d'articulation de l'outil « suiviPTRE » avec l'outil de suivi des dossiers (outil « contacts EIE », outils dédiés aux PTRE (ex Ubitik), voire outil Anah en cours de déploiement).

Action 2.5 : Renforcer l'efficacité de l'animation des réseaux d'échanges PTRE aux échelles locales et régionales

Les PTRE demandent « plus » d'échanges aux échelles locales avec leurs homologues. Certaines PTRE indiquent d'ailleurs que l'animation des DR ADEME dans ce domaine est beaucoup trop faible.

- ➔ Renforcer l'animation du réseau des PTRE aux échelles locales (définir le contenu de l'animation et les fréquences) : par exemple, plénières régionales annuelles et ateliers départementaux trimestriels.
- ➔ Rechercher une articulation de ces réseaux PTRE avec les réseaux SPPEH des filières Anah/ADEME en cours de construction sur certains territoires⁴

Action 2.6 : Accompagner les PTRE dans la mobilisation de financements complémentaires

La structure financière des PTRE est fragile. L'évaluation indique qu'il convient de rechercher d'autres sources de financement.

- ➔ Communiquer auprès des PTRE sur les possibilités d'autres financements (Europe, Anah, CEE travaux) et sur les méthodologie à mettre en place pour les obtenir

⁴ Par exemple en Ile de France, une réflexion est engagée autour de la création d'un réseau SPPEH réunissant les acteurs des filières ADEME et Anah (réseau régional structuré autour de sous-réseaux départementaux). Ce réseau constituerait un point focal pour l'information sur les 2 filières et permettrait le partage et l'échange de pratiques et d'outils.

→ Proposer aux PTRE un accompagnement à la mise en place de ces financements (montage des dossiers de demande de subventions européennes par exemple)

Action 2.7 : Expérimenter la mise en place d'une gestion mutualisée des CEE pour leur valorisation

Certaines PTRE mobilisent déjà les CEE travaux pour financer les services proposés, avec des résultats très positifs dans certain cas (ex. 45 000 EUR récupérés pour 1 mois de travail d'un ETP à Trièves). Cette mobilisation reste néanmoins faible en volume et est perçue dans certains cas comme coûteuse sur le plan de la gestion.

→ Expérimenter la mise en place d'un centre de gestion national des CEE récupérés par les PTRE

5.1.3. Axe 3 - Renforcer les synergies avec la filière Anah

Action 3.1 : Formaliser les objectifs et le calendrier de travail du groupe national ADEME – Anah sur la recherche des synergies

L'absence de convergence entre les pratiques et méthodes des filières ADEME et Anah, impacte négativement l'efficience du système et la qualité des services aux ménages.

L'ADEME et l'Anah travaillent ensemble depuis 2 ans pour rapprocher leurs méthodes et partager certains outils. Malgré cette initiative intéressante, les résultats concrets tardent à venir.

→ Formaliser les objectifs et le calendrier de travail du groupe ADEME/Anah. Le cas échéant, se doter d'une AMO pour animer le groupe et valoriser sa production. Ce groupe aurait vocation à :

- Définir les priorités d'actions (ce qui relève du national et du local),
- Piloter les actions nationales,
- Initier et suivre les actions locales.

Action 3.2 : Développer un centre de ressources national commun (ADEME-Anah) des pratiques et des outils d'ingénierie

Beaucoup de méthodes et d'outils d'ingénierie existent déjà. Dans l'optique de professionnaliser les acteurs de la filière et de participer au rapprochement des pratiques ADEME et Anah, il est suggéré de mettre en place un centre de ressources commun.

→ Recenser et mettre en commun l'ensemble des ressources des deux filières (méthodes et outils)

Action 3.3 : Faire converger les cahiers des charges de l'accompagnement

L'accompagnement ménages au sein de la filière PTRE peut prendre des formes différentes selon les PTRE. Par ailleurs, cet accompagnement n'est pas identique à celui mis en œuvre sur la filière Anah. Quand on sait qu'un ménage peut changer de filière d'une année sur l'autre, il est nécessaire de standardiser l'accompagnement (et de le simplifier pour permettre son déploiement le plus largement possible).

→ Construire un cahier des charges commun de l'accompagnement ADEME-Anah

Action 3.4 : Construire un outil de diagnostic logement commun (et simplifié)

Le coût N°1 de l'accompagnement réside dans la visite à domicile. Cette visite doit donc être optimisée et permettre de toucher les différentes problématiques du logement (économie d'énergie, adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées, sécurité électrique, risques sanitaire...). Certains territoires commencent d'ailleurs à réfléchir activement à ces questions.

➔ Construire un cahier des charges commun du diagnostic logement (ADEME et Anah)

Action 3.5 : Faire converger les outils de suivi « ménages » ADEME et Anah

Le suivi ménage constitue l'un des points faibles du dispositif PTRE. Ce suivi est par ailleurs déconnecté de celui réalisé sur la filière Anah.

➔ Expérimenter le développement d'outils de suivi « ménages » communs (en s'appuyant sur l'outil de dématérialisation Anah et sur l'outil Contacts EIE ADEME notamment)

Action 3.6 : Mettre en place une opération de démonstration visant le rapprochement des ingénieries ADEME - Anah

Sur le terrain, on constate l'émergence de quelques cas de guichet unique (front office de l'ingénierie ADEME et Anah). En revanche, il n'y a pas (ou très peu) d'initiatives visant la convergence des back offices.

➔ Lancer un AMI en direction des EPCI pour initier des expérimentations visant le rapprochement des ingénieries ADEME - Anah

Action 3.7 : Expérimenter l'élargissement de l'accompagnement PTRE à d'autres thématiques

L'accompagnement PTRE est centré sur l'énergie. Pour des raisons d'efficacité et de budget, certains s'interrogent sur la pertinence d'ouvrir l'accompagnement aux autres thématiques (adaptation du logement au vieillissement, sécurité...).

➔ Lancer un AMI en direction des EPCI pour tester l'élargissement de l'accompagnement PTRE

5.1.4. Axe 4 - Améliorer la cohérence d'ensemble du dispositif national de rénovation de l'habitat

Action 4.1 : Formaliser le rôle des différents échelons/acteurs dans le dispositif national de la rénovation de l'habitat

La question de la lisibilité est au cœur des débats sur la modernisation du dispositif national de rénovation de l'habitat. On constate sur le terrain qu'il n'y a pas de consensus sur « qui fait quoi ». Des demandes d'explication et de cadrage remontent du terrain.

➔ Produire un document d'information explicitant le rôle des acteurs dans le cadre de la rénovation de l'habitat privé. Diffuser ce document de référence à l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Action 4.2 : Favoriser l'émergence de guichets uniques départementaux multithématisques

Il existe une volonté forte de rationaliser et simplifier le système. La demande principale concerne la structuration de vrais guichets uniques rassemblant les compétences EIE, Anah et ADIL.

→ Soutenir la mise en place de guichets uniques multithématiques départementaux centrés sur les missions obligatoires du SPPEH et hors prospection (sorte de plateforme téléphonique mutualisée). Le portage pourrait être réalisé par les ADIL (avec création et/ou interdépartementalisation ADIL sur les territoires sans ADIL). Nécessite la réorganisation localement des EIE (qui doivent être intégrés aux ADIL) et l'ouverture de la gouvernance ADIL aux Régions.

→ Accompagner les EPCI souhaitant territorialiser le service. Nécessite une articulation des services avec le niveau départemental (plateforme téléphonique au niveau départemental et accueil physique + service complémentaire au niveau local)

Action 4.3 : Créer une marque chapeau nationale sur la rénovation de l'habitat accompagnée d'une communication simplifiée

Chaque acteur communique sur le dispositif avec sa propre marque et ses propres messages, ce qui induit beaucoup de confusion et nuit à la lisibilité du dispositif.

→ Créer une marque chapeau visant l'ensemble des thématiques de l'habitat et regroupant les deux filières (ADEME et Anah). Comme indiqué ci-avant, nous proposons soit d'utiliser le sigle PRIS, soit de créer le sigle PTRB (pour plateforme territoriale de la rénovation du bâtiment).

→ Développer une communication nationale sur cette marque chapeau en indiquant notamment le numérogris national des PRIS (à réorienter vers les guichets uniques départementaux)

Action 4.4 : Remettre la TVA réduite au même niveau que le reste de travaux, et réorienter la différence sur un fonds national d'aides aux travaux accessible à tous les ménages (public Anah ou non)

La mise en place de subventions aux travaux facilite le passage à l'action et permet le suivi des résultats des rénovations accompagnées par les PTRE. Les subventions sont également plus visibles que les dispositifs de TVA réduite parce que le ménage doit dans le premier cas avancer l'argent puis percevoir la subvention, alors même que le ménage ne peut pas voir l'impact de la TVA réduite sans faire un calcul sur la base de sa facture travaux. L'effet incitatif des subventions nous semble par conséquent plus intéressant. Le dispositif allemand, conçu dans cette logique, en lien avec le suivi effectif de la performance énergétique après travaux, est actuellement une des politiques publiques ayant le meilleur impact en matière de retour sur investissement pour les comptes publics et sur l'emploi dans ce pays. Cet impact est mesuré chaque année grâce à un système de suivi et de pilotage efficace et opérationnel.

→ Remplacement du mécanisme de soutien de TVA réduite par un dispositif de subventions aux travaux, suivant le modèle allemand. Il s'agirait de remettre le taux de 5,5 % pour les travaux des économies d'énergie au même taux que les autres travaux, et de réorienter la différence vers un fonds national d'aides aux travaux, accessible à tous les ménages (public Anah ou non).

Action 4.5 : Appuyer la proposition Piron-Faucheux concernant la territorialisation d'une partie de la Contribution Climat Energie

Aujourd'hui, le financement du dispositif de rénovation énergétique, et notamment du SPPEH, n'est pas défini dans la Loi. La mission Piron-Faucheux préconise d'affecter une ressource fiscale aux régions pour qu'elles remplissent leur mission d'animation globale du territoire en faveur de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments, et pour qu'elles puissent également à terme reprendre à leur charge la part du fonctionnement des PRIS EIE et PTRE actuellement financée par l'ADEME. Le fléchage d'une partie de la CCE (Contribution Climat Energie ou anciennement taxe carbone) aux Régions, voire EPCI, va dans ce sens.

→ Soutenir la proposition Piron-Faucheux concernant la territorialisation d'une partie de la CCE

Action 4.6 : Faire le point sur les retombées de DORéMI au niveau national et redéfinir le concept, voire l'abandonner comme modèle unique des PTRE⁵

L'évaluation a montré les faiblesses du dispositif DORéMI pour déclencher des opérations de rénovation et du bien-fondé du postulat de départ (la structuration d'une offre « groupée » va permettre l'émergence de la demande).

En réalité, DORéMI a plutôt vocation à tester l'organisation des entreprises pour se mettre en capacité de réaliser des chantiers un peu complexes. Dans ce contexte, il est suggéré d'éviter qu'une PTRE n'adopte comme modèle unique le système DORéMI (qui par ailleurs est assez consommateurs d'unités d'œuvre).

- ➔ Limiter et mieux encadrer le développement de DORéMI au sein des PTRE
- ➔ Faire le point sur les retombées de DORéMI au niveau national et redéfinir le concept. L'adapter aux réalités du terrain.

⁵ Remarque ADEME : nous ne partageons pas cette recommandation stricto sensu : le modèle DOREMI permet d'expérimenter les rénovations globales performantes en grandeur réelle ; il doit rester un laboratoire d'expérimentations pour viser à terme une généralisation de la méthode lorsqu'elle aura atteint un niveau d'efficacité éprouvée.



EVALUATION DU DISPOSITIF DES PTRE SOUTENUES PAR L'ADEME

Résumé. L'ADEME participe au Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) en soutenant avec les régions l'émergence, le montage et l'animation des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE). L'accompagnement des PTRE arrivant à échéance du soutien initial de 3 ans et dans la perspective d'un élargissement de l'initiative, l'ADEME a engagé une évaluation du dispositif PTRE.

Dans le contexte actuel, l'évaluation indique que **le dispositif PTRE est pertinent**. En revanche, certaines des missions assignées aux plateformes apparaissent sortir du champ de compétence d'un opérateur local (cf. structuration d'offres techniques et bancaires).

L'évaluation indique par ailleurs que le service d'accompagnement développé par les PTRE favorise le passage à l'action et accroît la qualité des travaux. **De ce point de vue, le dispositif PTRE est jugé efficace.**

Il apparaît en revanche que **les plateformes ADEME n'ont pas contribué à améliorer la lisibilité globale du dispositif de rénovation de l'habitat**. Par ailleurs, l'articulation du dispositif ADEME avec celui de l'Anah est jugé très insuffisante.

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

www.ademe.fr

